

Décision de poursuite : recouvrement amiable et contentieux

Finances

Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Maîtriser le rôle de l'ordonnateur et du comptable public dans le recouvrement des recettes
- ✓ Acquérir le vocabulaire nécessaire à la maîtrise du recouvrement
- ✓ S'approprier la procédure de recouvrement amiable, pré-contentieux et contentieux des recettes

Programme

- ✓ Pour chacun des points du programme ci-dessous à construire,
- ✓ Examiner : le vocabulaire, le rôle, les recours du débiteur, le déroulement de l'action
- ✓ Les intervenants :
 - ✓ Le créancier
 - ✓ Le débiteur
 - ✓ L'ordonnateur
 - ✓ Le comptable
 - ✓ Autres : huissiers, juge...
- ✓ Les étapes :
 - ✓ La liquidation
 - ✓ L'émission
 - ✓ La prise en charge
 - ✓ Le recouvrement
- ✓ Les différentes solutions :
 - ✓ Recouvrement amiable

Inscriptions fermées



DATES

Du 06/04/2023 - 09:30 au
07/04/2023 - 17:30



LIEU

AMUE - 103 boulevard Saint-michel
75005 PARIS

520
€HT



2 JOUR(S)



S'inscrire à la formation



Contactez l'organisateur

- ✓ Recouvrement contentieux
- ✓ Apurement
- ✓ Les cas particuliers :
- ✓ Redressement et liquidation judiciaires
- ✓ Procédures simplifiées
- ✓ Compensation légale

Public concerné

- Tout acteur en charge du recouvrement : gestionnaire, chargé du recouvrement
- Tout acteur en charge de la gestion financière en EPSCP

Divers

- Apport théoriques et pratiques sous forme d'échange interactif et de cas pratiques réalisés à partir de documents établissement
- Mise en situation

Intervenant(e)s

- Agents comptables d'EPSCP

